Charte RSE Cap VAE Conseil

Cap VAE Conseil est une activité entrepreneuriale développée au sein de la Coopérative Interface. Elle accompagne les entreprises dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de démarches collectives de validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi que dans la préservation et la transmission des savoir-faire.

Notre démarche vise à concilier les besoins en compétences de l'entreprise, la reconnaissance des parcours professionnels, la continuité des savoir-faire, le respect des personnes, la viabilité économique de notre activité et la maîtrise de notre impact environnemental.

Elle repose sur six valeurs : l'équité, l'écoute, la confidentialité, l'autonomie, la coopération et la transparence. Nous veillons également à l'intégrité des démarches et des dossiers présentés.

1. Concevoir des programmes utiles et responsables

Cap VAE Conseil s'engage à :

- analyser les besoins de l'entreprise et vérifier la pertinence d'une démarche de VAE, de préservation ou de transmission des savoir-faire,
- proposer une intervention adaptée aux objectifs, aux moyens et aux contraintes identifiés,
- définir clairement les étapes, les responsabilités, le calendrier et les modalités de suivi,
- présenter avec transparence les prestations, les tarifs, les délais et les résultats attendus,
- proposer une offre viable, cohérente avec l'expertise mobilisée et la valeur apportée,
- contribuer à la reconnaissance des compétences, à la préservation des savoir-faire, à l'employabilité et à la sécurisation des parcours,
- prévenir ou signaler toute situation susceptible de compromettre son impartialité.

2. Placer les personnes au centre de la démarche

Cap VAE Conseil s'engage à :

- informer clairement les salariés et les personnes concernées avant leur entrée dans le dispositif,
- respecter le caractère volontaire des démarches de VAE et clarifier l'engagement attendu dans les autres dispositifs,
- garantir l'équité d'accès et prévenir les discriminations,
- identifier et prendre en compte les besoins d'adaptation,
- adapter autant que possible l'accompagnement aux contraintes professionnelles et personnelles,
- protéger la confidentialité des échanges et définir les informations pouvant être transmises à l'entreprise,
- accompagner chaque personne sans faire le travail à sa place,
- dans les démarches de VAE, veiller à ce que les dossiers correspondent à l'expérience réelle des candidats ; dans les démarches de transmission, partir du travail réel et respecter le rythme d'appropriation,
- ne jamais promettre l'obtention d'une certification ni considérer une transmission comme acquise sans observation de l'autonomie en situation de travail.

3. Favoriser une coopération claire et éthique

Cap VAE Conseil précise le rôle de chaque partie prenante :

- l'entreprise et les responsables concernés définissent leurs objectifs, désignent un interlocuteur et facilitent l'organisation du dispositif,
- les managers rendent possible la participation des salariés sans intervenir dans le contenu confidentiel des parcours,
- les salariés, les experts, les transmetteurs et les personnes apprenantes connaissent leur rôle et participent activement à la démarche,
- dans les démarches de VAE, les certificateurs et les jurys conservent leur indépendance,
- les financeurs et les OPCO reçoivent les informations nécessaires à la traçabilité des actions,
- Cap VAE Conseil respecte le cadre coopératif et les exigences de qualité portées par Interface. À ce titre, Cap VAE Conseil participe au sein de la coopérative Interface au groupe de travail engagé dans le processus d'amélioration continue du traitement de la VAE.

Cap VAE Conseil recueille les retours des personnes accompagnées et des entreprises. Les difficultés et réclamations sont examinées avec impartialité et confidentialité. Une action d'amélioration est mise en œuvre lorsque cela est nécessaire.

4. Limiter notre impact environnemental

Cap VAE Conseil s'engage à :

- privilégier les réunions à distance lorsque le présentiel n'est pas nécessaire,
- mutualiser les interventions et limiter les déplacements,
- favoriser les transports responsables lorsque cela est possible,
- limiter les impressions et privilégier des supports numériques accessibles,
- prolonger la durée de vie du matériel et limiter le stockage numérique inutile,
- privilégier les prestataires locaux lorsque cela est pertinent.

5. Progresser de manière réaliste

Cap VAE Conseil veille à préserver des conditions de travail soutenables, à maintenir ses compétences et à assurer une veille régulière sur la VAE, les certifications, la transmission des savoir-faire, l'accessibilité et les pratiques responsables.

Cinq indicateurs simples sont suivis :

1. interventions disposant d'une fiche de cadrage,
2. personnes informées sur leur rôle, la confidentialité et, si nécessaire, le volontariat,
3. satisfaction des personnes accompagnées et des entreprises,
4. besoins d'adaptation identifiés et pris en compte,
5. part approximative des réunions réalisées à distance.

Selon la nature de la démarche, le taux d'obtention d'une certification, l'avancement des parcours, l'appropriation des savoir-faire et le niveau d'autonomie peuvent être observés. Aucun indicateur ne constitue à lui seul un critère de réussite : la reconnaissance des compétences et la qualité de la coopération sont également prises en considération.

Notre démarche contribue principalement aux ODD 4, 8, 10, 12 et 17 : éducation de qualité, travail décent, réduction des inégalités, consommation responsable et partenariats.